Appel à projet du RIAM relatif au développement d'outils innovants sur le marché de la VàD

Contexte

Le développement d'une offre française et européenne de vidéo à la demande (VàD) riche et attractive constitue un enjeu majeur, tant sur le plan culturel qu'économique. Or, les éditeurs de VàD dont la politique éditoriale consiste à favoriser l'exploitation d'œuvres européennes se heurtent à d'importantes difficultés économiques face à la concurrence à la fois du téléchargement illicite et des acteurs extra-européens qui bénéficient de conditions fiscales avantageuses.

Un soutien public aux éditeurs de services de VàD français et européens est donc nécessaire, pour permettre le développement et la pérennité d'un écosystème compétitif. Dans une phase de croissance d'un marché qui pourrait représenter, sur le seul marché français, un chiffre d'affaires annuel de plus d'un milliard d'euros d'ici 5 ans, ce soutien public doit répondre à plusieurs objectifs :

- poursuivre l'enrichissement des catalogues et de l'éditorialisation des offres : cette action passe notamment par la mise en place et la pérennisation au CNC de dispositifs de soutien automatique et sélectif à l'exploitation des œuvres françaises et européennes en VàD. De tels mécanismes ont été notifiés à la Commission européenne et sont actuellement en cours d'examen ;
- d'améliorer les services de VàD actuels en matière d'expérience utilisateur, de fonctionnalités, de référencement et d'ergonomie de leurs offres.

Ce second axe de développement a notamment vocation à s'appuyer sur des projets de recherche et développement pertinents et ambitieux. Plus généralement, comme pour toute industrie jeune et au cœur des technologies numériques, une part élevée du chiffre d'affaires d'un éditeur de VàD doit être consacrée à des frais de développement ou de R&D, pour garantir sa pérennité économique.

Dans ce contexte et afin de favoriser le développement d'un écosystème ambitieux pour le marché de la VàD en France, le CNC et Bpifrance lancent, dans le cadre du RIAM, le présent appel à projet relatif au développement d'outils innovants sur le marché de la VàD.

Objectifs de l'appel à projet

Les éditeurs de services de vidéo à la demande doivent pouvoir bénéficier utilement des meilleures avancées technologiques, afin d'optimiser la présence en ligne d'œuvres françaises et européennes grâce aussi à l'amélioration de l'expérience utilisateur et de la pénétration de leur service. Le développement de ces outils sera donc encouragé par le lancement du présent appel à projets de recherche et développement, impliquant des entreprises innovantes, notamment des éditeurs de services de vidéo à la demande, y compris le cas échéant des fournisseurs d'accès à Internet.

L'appel à projet accompagnera le développement d'outils innovants à destination du marché de la vidéo à la demande, sur internet, IPTV, téléviseurs connectés, tablettes ou mobiles. Ils viseront à répondre aux enjeux technologiques sous-jacents au développement de nouveaux usages vertueux en matière de VàD :

- enjeux d'amélioration de la connaissance de l'offre VàD et du marché (référencement, suivi de la consommation, etc.) ;
- développement d'une offre française de téléchargement définitif, qui soulève d'importantes problématiques de stockage numérique / « cloud » pour garantir un accès pérenne aux œuvres ;
- généralisation des offres multilingues ;
- enjeux de normalisation / encodage dans un contexte de multiplicité des formats de fichiers ;
- enjeux technologiques liés à la portabilité des services de VàD sur une grande variété de terminaux et réseaux, des boxes aux TV connectées en passant par le web et les tablettes ;
- enjeux d'amélioration des outils de recherche et de recommandation, qu'ils soient propres à un service de VàD ou transverse à plusieurs services sur certaines boxes ou TV connectées ;
- enjeux d'amélioration de l'ergonomie des offres, des parcours utilisateurs, des terminaux et des télécommandes ;
- développement d'outils de collecte, indexation, stockage et analyse des données associées.

L'appel à projet se situe dans la continuité ou la complémentarité d'appels lancés par le Gouvernement dans le cadre des Investissements d'Avenir, et clos en juillet 2012, tels que « Big Data » ou « Numérisation et valorisation des contenus culturels ».

Un appel à projets lancé sous l'égide du réseau RIAM, et bénéficiant des atouts de ce dispositif

Le présent appel à projet prend place sous l'égide du réseau RIAM, dont les calendriers d'intervention au fil de l'eau et la réactivité permettent une mise sur le marché rapide des résultats du programme.

Le soutien à la recherche et l'innovation dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia, s'est développé avec la mise en place du réseau RIAM (Réseau recherche et innovation en audiovisuel et multimédia) en février 2001. Depuis juillet 2007, l'action du réseau RIAM s'appuie sur un appel à projets commun entre le CNC et Bpifrance, qui a vocation à soutenir les projets de R&D portés par les PME du secteur sur l'ensemble des thématiques de l'audiovisuel et du multimédia, et en particulier les traitements innovants des images et du son, le jeu vidéo, la distribution numérique, la vidéo à la demande et la télévision interactive.

Ouvert de manière continue, le RIAM permet de soutenir toutes les phases d'un projet d'innovation, depuis l'étude de faisabilité jusqu'à la phase finale de développement. La sélection des projets est réalisée en parfaite collaboration entre Bpifrance et le CNC, avec l'appui d'un comité d'experts professionnels, académiques et institutionnels (ANR, DGCIS, IFCIC, pôles de compétitivité).

Informations pratiques (valables pour tout projet déposé au RIAM)

Dépôt de projet : remplir la "fiche Contact" en téléchargement sur le site http://www.cnc.fr/web/fr/riam et l'envoyer au chargé de mission pour obtenir le dossier de demande et prendre rendez-vous.

Entreprises éligibles : cet appel vise à soutenir des projets portés par des PME seules ou en collaboration avec d'autres PME. On entend par PME : toute entreprise de droit français d'un effectif inférieur à 2000 personnes, non détenue majoritairement par un groupe de plus de 2000 personnes. Seront considérées comme entreprises les associations et plus généralement toutes les entités exerçant régulièrement une activité économique, indépendamment de leur forme juridique.

Les projets soutenus n'impliquent pas de collaborations avec des laboratoires ou, si ces collaborations existent, la part du laboratoire n'est pas financée par RIAM, sauf dans le cas où le laboratoire intervient comme sous-traitant de la PME.

Depuis 2014, l'appel à projet RIAM est désormais ouvert aux grandes entreprises dont l'effectif est supérieur à 2 000 personnes. Cela permettra notamment de soutenir dans ce cadre ces acteurs pour des projets d'innovations sectoriels, proches du marché, et à forte valeur ajoutée. Les projets ainsi portés par des entreprises et groupes d'un effectif consolidé supérieur à 2 000 personnes seront financés directement et uniquement par le CNC.

Modalités de soutien : le financement proposé sera composé de subvention, d'avance remboursable ou de prêt à taux zéro, suivant le devis du programme, son degré d'innovation et les conditions financières de l'entreprise déposante.

Calendrier : **ouvert dès à présent.** Dépôt et traitement des dossiers au fil de l'eau par le Bureau exécutif durant toute l'année 2014, avec dates de dépôt conseillées à chaque début de mois.